



Arrêté relatif à la modification du règlement général de Commune

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune (RGC) du 11 décembre 2017,

Vu le rapport du Conseil communal du 28 mars 2018,

arrête :

Article premier : Le règlement général de commune, du 11 décembre 2017, est modifié comme suit :

Art. 30 al. 2

Il ou elle signe, avec le/la secrétaire, tous les actes et arrêtés émanant du Conseil général.

Article 2 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :
Thierry Pittet

La secrétaire :
Sera Pantillon

Bevaix, le 16 avril 2018